

Charte du tutorat

Ce document présente le réseau de tuteurs de l'ARDEAR Limousin, conçu par les paysans-tuteurs, pour accompagner les porteurs de projet dans leur installation agricole.

I. Le tutorat : un outil d'accompagnement au service des porteurs de projet

I.1° Définition

Le réseau de tuteurs est un moyen d'accompagnement des porteurs de projet à l'installation agricole. Il est structuré avec des agriculteurs déjà installés qui se libèrent du temps pour partager leur vécu et soutenir des personnes désireuses de s'installer. L'accompagnement peut se réaliser avant, pendant et après l'installation.

I.2° Objectifs

Le réseau, à travers l'action des tuteurs, doit permettre d'agir auprès des porteurs de projets notamment pour :

aider, transmettre, ouvrir, faciliter, suivre...

Aider ... à la construction du projet : le tuteur doit, d'une part, aider le porteur de projet à évaluer les points forts et les points faibles du projet par rapport au territoire choisi, aux besoins de la clientèle, à l'organisation du travail, aux investissements, etc. D'autre part, il doit l'amener à se questionner sur l'adéquation entre son projet professionnel et son projet de vie.

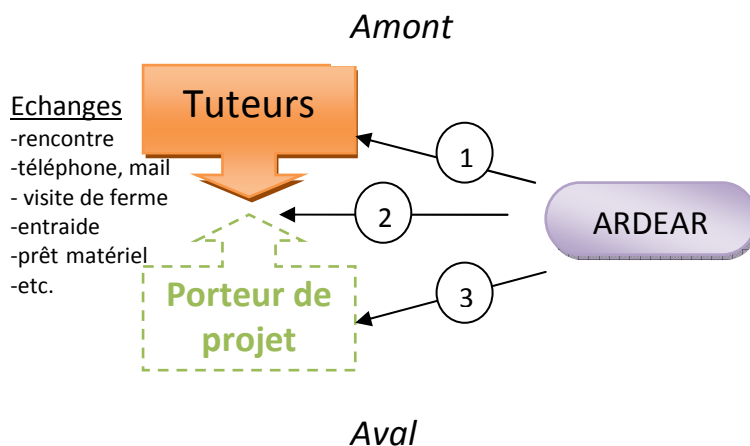
Transmettre ... son expérience : tous les apports du tuteur au porteur de projet sont basés sur son expérience professionnelle, territoriale et sociale. Il est intéressant de côtoyer plusieurs tuteurs car chacun a sa propre expérience à partager : ils ont parcouru les étapes de l'installation de manière différente et sont donc en mesure de mettre en garde les porteurs de projet sur certains pièges à éviter ou au contraire de leur fournir des bons plans.

Ouvrir ... ses réseaux de personnes-ressources : le tuteur peut aussi partager son carnet d'adresses avec le porteur de projet, de manière à lui faire gagner du temps et lui faciliter ses démarches.

Faciliter ... l'insertion du projet dans le milieu rural : par son soutien, le tuteur peut devenir un médiateur entre le porteur de projet et les élus locaux ou la population locale, et ainsi aider à l'insertion du projet dans le milieu rural.

Suivre ... le projet jusqu'à sa réalisation et au-delà : le tutorat peut également permettre de suivre les projets en post-installation et d'accompagner les jeunes installés dans leurs premières années de production. De plus, le tutorat peut éventuellement déboucher sur des opportunités d'association ou de reprise d'exploitation entre tuteur et porteur de projet.

II. Les acteurs du tutorat : un rôle complémentaire



L'ARDEAR en tant qu'intermédiaire entre tuteurs et porteurs de projet

1.1° La structure accompagnatrice : l'ARDEAR

1 En amont, l'ARDEAR constitue le réseau de tuteurs

L'animateur de l'ARDEAR rencontre les tuteurs, leur présente le projet et leur attribue une fiche synthétique de leur profil (détail des productions, parcours à l'installation, compétences identifiées) qui constituera le répertoire du réseau de tuteurs.

Pour que le réseau soit vivant et dynamique, l'ARDEAR organisera des rencontres plus ou moins régulières entre les tuteurs, dans un cadre festif et convivial. Il est préférable que les tuteurs se connaissent entre eux, afin de pouvoir relayer un porteur de projet vers un autre tuteur, d'échanger sur leur manière de procéder et leurs expériences avec les porteurs de projet. Ceci est également un plus pour coacher les tuteurs débutants.

L'ARDEAR peut également mettre en place des formations à destination des nouveaux tuteurs, proposer des voyages d'études ou des conférences sur une thématique définie, etc.

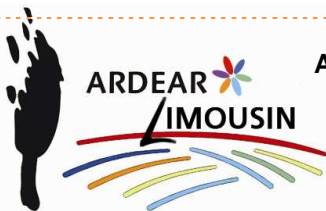
2 L'ARDEAR assure la mise en relation du porteur de projet avec son tuteur

L'attribution d'un tuteur à un porteur de projet ne doit se faire qu'après avoir pris connaissance un minimum du projet de la personne désireuse de s'installer. L'ARDEAR joue ensuite le rôle d'**intermédiaire** : c'est elle qui met en relation le porteur de projet avec un ou plusieurs tuteurs, et assure le suivi des échanges.

3 En aval, l'ARDEAR accompagne le porteur de projet dans son parcours à l'installation

Une fois la relation établie, l'ARDEAR peut continuer à recevoir le porteur de projet en entretiens individuels selon ses besoins. Un accompagnement collectif des porteurs de projet en tutorat pourra également être proposé.

L'ARDEAR s'engage à faire régulièrement des phases de bilan de la relation entre le porteur de projet et le tuteur, à partir des documents renvoyés par le porteur de projet.



L'ARDEAR doit assurer la pérennité du réseau de tuteurs en recherchant régulièrement de nouveaux tuteurs et en communiquant sur ce réseau existant auprès des porteurs de projet.

Elle doit sans cesse évaluer l'organisation du réseau et apporter les améliorations nécessaires (possibilité de mutualiser les expériences avec d'autres réseaux existants).

II.2° Le tuteur

Le tuteur est un paysan de la région Limousin (et territoires limitrophes) qui est en accord avec les valeurs portées par l'ARDEAR, notamment dans le choix d'une agriculture paysanne. Après un entretien avec un animateur de l'ARDEAR, une fiche du répertoire lui est constituée.

Le tuteur s'engage à accompagner le porteur de projet tout au long de la période de tutorat définie conjointement lors de leur première rencontre, dans la mesure de ses compétences et de ses disponibilités. Pour le porteur de projet, les tuteurs seront en mesure :

- de le **guider** tout au long de son parcours à l'installation,
- de l'**encourager** et de le **soutenir** dans ses choix,
- de **partager** leurs expériences vécues et de le **mettre en garde** face aux obstacles et aux difficultés qu'eux-mêmes ont pu rencontrer,
- de pouvoir **répondre** à des questions d'ordre technique,
- de le faire **entrer dans un réseau** de professionnels et ainsi **faciliter l'insertion du projet**.

Le tuteur ne fait pas de démarches, ni ne prend de décisions à la place du porteur de projet, mais l'aide dans ses démarches et ses prises de décision. Ainsi, la responsabilité des décisions concernant la réalisation du projet, prises à la suite des discussions avec le tuteur, incombe totalement et exclusivement au porteur de projet. Le tuteur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences des décisions du porteur de projet.

Le tuteur s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées avec le porteur de projet à la demande de celui-ci.

Si un porteur de projet contacte un tuteur sans avoir contacté préalablement l'ARDEAR ou un animateur du RAD, le tuteur relayera celui-ci vers l'ARDEAR, de façon à faire connaissance et en savoir un minimum sur le projet.

II.3^e Le porteur de projet

Est considéré comme porteur de projet toute personne qui a le projet de s'installer en milieu agricole et/ou rural, en reprise ou création d'activité. Cependant, tout paysan déjà installé sur le territoire qui souhaite prendre contact avec un tuteur (changement d'activité, conversion à l'AB par exemple) pourra évidemment accéder au tutorat.

Un porteur de projet doit au préalable prendre contact avec un animateur de l'ARDEAR et lui présenter a minima son projet avant de prendre contact avec un tuteur.

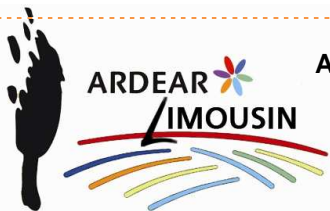
Le porteur de projet s'engage à retourner les documents d'informations dûment remplis à l'ARDEAR, afin de lui faire part de ses échanges avec son/ses tuteur(s) régulièrement.

Il est conseillé au porteur de projet de rencontrer plusieurs tuteurs.

Les besoins des porteurs de projet :

A chaque stade d'accompagnement du porteur de projet correspond des besoins différents :

Les différents STADES d'accompagnement du porteur de projet	A chaque stade correspond des BESOINS différents
<p>Réflexion</p> <p><i>Le porteur de projet a une vague idée en tête, il a envie de s'installer, mais n'est peut-être pas sûr de ses capacités et de sa motivation.</i></p>	<p><i>Besoin d'encouragement et de précisions dans les différents aspects du métier de paysan (avec beaucoup de franchise)</i></p> <p><i>Le PdP doit s'assurer que son idée corresponde à la réalité en termes de quantité de travail, disponibilité, revenu et être conscient de tous les obstacles à franchir.</i></p>
<p>Définition</p> <p><i>Le porteur de projet est en phase de recherche et de précision de toutes les étapes pour mener à bien son projet.</i></p>	<p><i>Le PdP a besoin d'accompagnement et de conseils dans les démarches à suivre pour affiner son projet, dans les personnes à qui s'adresser pour obtenir les informations recherchées (avec beaucoup d'objectivité).</i></p>
<p>Finalisation</p> <p><i>Le porteur de projet est déjà bien avancé dans la mise en place de son projet</i></p>	<p><i>Le PdP a-t-il vraiment fait le tour de tous les aspects du projet ? Il doit maintenant faire le point sur les démarches engagées et celles restant à faire pour concrétiser son projet.</i></p>
<p>Installation</p> <p><i>Le porteur de projet est en cours d'installation ou vient tout juste de s'installer.</i></p>	<p><i>Ses questionnements sont maintenant tout autres ; il aura encore besoin de soutien pour bien démarrer son activité et anticiper les difficultés et les imprévus.</i></p>



III. Tutorat, mode d'emploi...

Le répertoire du réseau des paysans-tuteurs est accessible à tous sur le site internet :
<http://jeminstallepaysan.org>.

III.1° Mise en place des couples

Pour avoir accès aux coordonnées des tuteurs, le porteur de projet doit rentrer en contact avec l'ARDEAR, de manière à bien cerner son projet, l'état d'avancement, et bien identifier ses besoins. A l'issue d'un entretien (physique ou téléphonique), l'animateur remplira une fiche de renseignements sur le porteur de projet et l'invitera à rencontrer les tuteurs correspondant le mieux à son profil.

Celui-ci se chargera de contacter le/les tuteurs qu'il a le plus envie de rencontrer (conseillé ou non) et de fixer une rencontre d'après les disponibilités du tuteur.

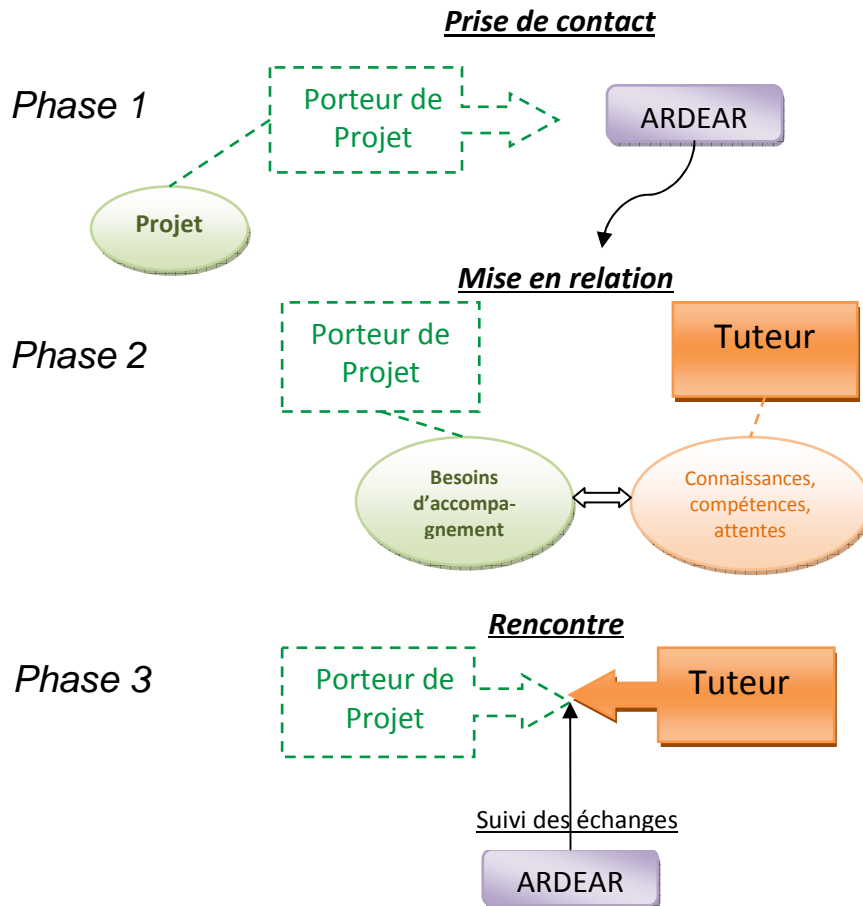
III.2° Relation tuteur/porteur de projet

Le porteur de projet et le tuteur gèrent leur relation de manière autonome, selon leurs affinités et leurs disponibilités.

Lors de la première rencontre entre tuteur et porteur de projet, doit être défini conjointement le type de relation souhaité, et notamment la fréquence et la forme que prendront les échanges. C'est l'occasion de vérifier que les objectifs du porteur de projet coïncident avec les attentes du tuteur.

A chaque prise de contact, il est demandé au porteur de projet de compléter un document de synthèse qui sera retourné à l'ARDEAR pour rendre compte des échanges. Il peut servir de source de références au niveau des dates et permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet.

III.3° Schéma de synthèse



Mise en relation par l'ARDEAR du porteur de projet avec son tuteur

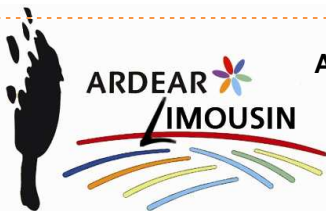
IV. Questions subsidiaires

IV.1° La possibilité de réaliser un stage chez le tuteur

L'objectif du réseau de tuteurs n'est pas d'acquérir des compétences par la pratique. Autrement dit, le porteur de projet ne doit pas participer aux travaux sur la ferme, notamment afin d'éviter tout problème avec les assurances en cas d'accident.

Si le porteur de projet désire néanmoins travailler sur la ferme avec son tuteur, il doit s'assurer. Une assurance est comprise lorsqu'une convention de stage est signée ; il peut s'agir :

- d'un stage pour les porteurs de projet en formation (CFPPA, MFR ou stage d'application effectué dans le cadre du PPP),
- d'une évaluation en milieu de travail (EMT) pour les demandeurs d'emploi (stage 2 semaines via Pôle Emploi)
- d'une embauche en contrat à durée déterminée (CDD).



IV.2° La question de l'indemnisation du tuteur

Le tutorat est un engagement bénévole de la part des paysans. Toutefois, le temps passé par un paysan auprès d'un tuteur peut être indemnisé.

V. Informations pratiques

V.1° Les autres types d'accompagnement du porteur de projet dans son installation

En plus du tutorat paysan, il existe d'autres types d'ACCOMPAGNEMENT du porteur de projet dans son installation :

- **Accueils collectifs** via des cafés installations, une Ecole Paysanne, une journée visite de ferme, une fête de l'agriculture, etc.
- **Suivi individuel**, en rencontrant un animateur du réseau RAD,
- **Formations courtes**, pour approfondir les connaissances sur diverses thématiques,
- **Formations longues** dans des centres de formation ou autre (CFPPA, Pivoine),
- **Stages pratiques** chez un agriculteur (conventionné !).

V.2° Espace test sur les fermes et couveuse – Pivoine

Une couveuse agricole est un outil d'apprentissage du métier et de test pour les candidats à l'installation. Le test d'activité agricole consiste à tester – tout en étant accompagné par un réseau de paysans tuteurs formés – un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet. Dans ce cadre, le porteur de projet vérifiera ses compétences et soumettra son activité à l'épreuve de la réalité. Il se différencie du stage et du tutorat par l'autonomie et la responsabilisation du porteur de projet, de l'acte de production jusqu'à la commercialisation de ses produits.

Un projet de création d'un réseau autour des initiatives d'espaces tests en Limousin est en cours, initié par l'association Pivoine, en partenariat avec le Réseau pour des Agricultures Durables.

VI. Adresses utiles

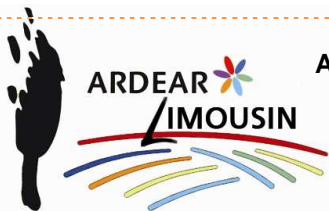


Réseau pour des Agricultures Durables

Lycée agricole de Naves – 19 460 NAVES – 05 55 26 07 99

frcivamlimousin@wanadoo.fr

<http://www.agriculture-durable-limousin.org/>



ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL EN LIMOUSIN

Membre de la FADEAR et du Réseau pour des Agricultures Durables en Limousin

Le Réseau pour des Agricultures Durables est composé de cinq structures.



DE FIL EN RESEAUX

Association De Fil en réseau

Le Bourg – 23 340 FAUX-LA-MONTAGNE – 05 55 64 54 75

accueillonsnous@no-log.org

<http://www.defilenreseaux.org/>

Ce réseau comprend l'association Pivoine qui travaille sur la création d'activités en milieu rural :



Association Pivoine

24 avenue de la Paix – 87 120 EYMOUTIERS – 05 55 69 24 59

pivoine@crefad.info

Membre du Réseau des CREFAD (Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement)

<http://www.reseaucrefad.org>



Association Le battement d'ailes

Centre agroécologique et culturel

Lauconie - 19 150 CORNIL

<http://www.lebattementdailes.org/>



Réseau des ADEAR du Massif Central

<http://jeminstallepaysan.org/massifcentral/page.php?id=1>

Avec le concours financier de



Avec le soutien du PIDIL

ARDEAR LIMOUSIN

SAFRAN – 2 av. Georges Guingouin – CS 80 912 PANAZOL - 87 100 LIMOGES

Tel/fax : 05 87 50 41 03 - Mail : ardearlimousin@cegetel.net